

ANNEXE

activités péri-éducatives 2018-2019 1^{er} degré PUBLIC et PRIVE

I - Activités péri-scolaires à caractère régulier

1 - PEUVENT JUSTIFIER D'UN VERSEMENT D'I.P.E. les activités régulières menées par l'enseignant, hors horaire scolaire :

- avant la classe, pendant la pause méridienne, après la classe
- le mercredi après-midi, le samedi, ou le dimanche

Exemples : Jeux de langage autour du petit déjeuner à l'école - Lecture/ Ecriture - Jeux pédagogiques - Théâtre – Musique / Chant - Arts plastiques - Danse - Astronomie – Cirque - Journal de l'école - Musique/ Chant - Arts plastiques - Club d'échecs - Astronomie - Sport individuel (natation, athlétisme, gymnastique) – Sport collectif (basket, football)...

Barème :

- si la priorité départementale est respectée (Maîtrise de la langue, sciences et techniques, activité artistique et culturelle) : **1 heure = 1 IPE**, dans la limite de 24 IPE annuelles (par activité, quel que soit le nombre d'intervenants) (si moins de 20 élèves = demi dotation)
- autres activités : appréciable au cas par cas par l'inspecteur de circonscription

2 - NE PEUVENT JUSTIFIER D'UN VERSEMENT D'I.P.E. :

- Les temps d'organisation et de préparation des activités présentées ci-dessus
- Les activités réalisées au titre de l'aide personnalisée
- Les activités qui s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement éducatif
- Les activités s'adressant aux élèves du second degré
- Le soutien scolaire
- Les cours d'informatique
- La surveillance de cantine

II - Activités péri-scolaires à caractère ponctuel

1 - PEUVENT JUSTIFIER D'UN VERSEMENT D'I.P.E. :

A - Avec nuitées, les voyages scolaires et séjours en classes transplantées :

Exemples : Classe verte - Classe rousse - Classe de mer - Classe de neige – Classe patrimoine – Voyage culturel...

Barème : 1 IPE par nuitée dans la limite de 6 IPE (séjour égal ou inférieur à 7 jours) ou 15 IPE (séjour supérieur à 7 jours)

B - Hors temps scolaire, les activités ponctuelles menées par l'enseignant :

- avant la classe, pendant la pause méridienne, après la classe
- le mercredi après-midi, le samedi, ou le dimanche

Exemple : Jeux de langage autour du petit déjeuner à l'école - Lecture/ Ecriture - Jeux pédagogiques - Théâtre – Musique / Chant - Arts plastiques - Danse - Astronomie – Cirque - Journal de l'école - Musique/ Chant - Arts plastiques - Club d'échecs - Astronomie - Sport individuel (natation, athlétisme, gymnastique) – Sport collectif (basket, football)...

Barème : appréciable au cas par cas par l'inspecteur de circonscription

C – Hors temps scolaire, la participation ponctuelle à des sorties et manifestations culturelles :

Exemple : hors temps scolaire, Animation ou participation à des manifestations culturelles ou sportives (USEP compris) - Accompagnement ou participation à des spectacles - Visites de musée...

Barème : appréciable au cas par cas par l'inspecteur de circonscription

2 - NE PEUVENT JUSTIFIER D'UN VERSEMENT D'I.P.E. :

- **Les activités se déroulant pendant le temps scolaire, le travail de préparation d'une sortie, ainsi que les réunions afférentes :**

Exemple : Sorties d'une journée en temps scolaire (activités sportives, visites ...) - Classe transplantée à la journée (sauf mercredi ou week-end) - Travail de préparation d'un séjour en classe transplantée - Organisation et participation à une réunion de présentation du séjour aux parents...

- **Les temps de réunion, d'organisation ou de préparation; les manifestations ou travaux se déroulant essentiellement pendant le temps scolaire :**

Exemple : Responsabilité, animation, participation à des manifestations et rencontres culturelles, sportives, pendant le temps scolaire (même avec présence le midi) - Participation à des réunions d'organisation, ou de préparation de manifestations et rencontres culturelles ou sportives - Gestion de l'USEP...

- **Les moments de réunion et de participation à la vie de l'école prévus dans le temps de service :**

Exemple : Présentation aux parents des travaux de la classe ou des comptes-rendus des voyages - Participation à la fête de l'école, au carnaval local, au goûter de Noël, à la distribution des prix - Prestation unique de la chorale d'école - Participation à des réunions partenariales (accompagnement scolaire, CEL,...)

- **Les entretiens avec parents-enfants dans le cadre de la mise en place des projets d'aide individualisée et de leur suivi.**